

## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Lorsqu'elle est pratiquée de façon intensive, l'activité agricole est à l'origine de diverses pressions sur l'environnement : pollution des eaux, érosion des sols, perte d'habitats pour de nombreuses espèces... L'agriculture biologique agit comme vitrine de l'agriculture écologiquement intensive, et permet de limiter ces pressions.

### Progression de l'agriculture biologique

Entre 1990 et 2015, le nombre d'exploitations converties au "bio" a été multiplié par 29 pour atteindre le chiffre de 1347 en 2015, soit 10,5% du nombre total d'exploitations en Wallonie. Les superficies concernées ont quant à elles été multipliées par 84 et couvraient 63 437 ha en 2015, soit 8,8% de la superficie agricole utilisée (SAU). À l'échelle européenne (UE-28), l'agriculture biologique représentait 5,9% de la SAU totale en 2014. Les prairies représentaient 79,4% de la SAU wallonne "bio" en 2015, soit 50 378 ha. Cette importante superficie est liée à la densité de peuplement faible<sup>1</sup> et à l'interdiction de la production animale hors-sol.

Entre 2003 et 2015, le cheptel "bio" est passé de 543800 têtes à 2060122 têtes, soit une augmentation de 279%. L'évolution du cheptel a cependant été variable selon l'espèce considérée. Ainsi, les volailles sont passées de 502510 têtes en 2003 à 1956918 têtes en 2015 (soit une augmentation de 289%). Elles représentaient en nombre de têtes la majeure partie de l'élevage "bio" en 2015 (94,99%). La part des volailles "bio" dans le cheptel wallon de volailles s'élevait quant à elle à 35%. Entre 2003 et 2015, les bovins ont progressé de 30270 têtes à 77704 têtes (soit une augmentation de 157%) et constituaient en nombre de têtes 3,77% du cheptel "bio"

en 2015, ce qui correspondait à 6,6% du cheptel wallon de bovins.

### Le "bio" à l'horizon 2020

La hausse récente du secteur "bio" s'explique principalement par l'instauration d'un régime de soutien régional plus intéressant (aides à la conversion, aides directes récurrentes) et par un intérêt croissant des consommateurs. Le Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020, adopté le 27 juin 2013 par le Gouvernement wallon, a notamment pour objectif de porter à 14% la part de la SAU affectée au "bio" d'ici 2020. Cet objectif pourrait être atteint en 2019 si le rythme annuel moyen de progression observé sur la période 2011-2015 se maintient<sup>2</sup>. Toutefois, si l'on prend en considération le rythme de progression sur les années 2013 à 2015, cet objectif ne sera pas atteint avant 2021. Les axes principaux de ce plan ont été mis en œuvre : le financement d'une cellule de recherche spécifique au sein du CRA-W, la promotion de l'agriculture "bio" via l'APAQ-W, l'encadrement et la formation par l'ASBL Biowallonie (créée fin 2013). Ce plan fera l'objet d'une première évaluation en 2017.

<sup>1</sup> Nombre d'animaux par hectare équivalant à 170kg N/(ha.an) (AGW du 11/02/2010) soit 2 UGB/ha | <sup>2</sup> SPW - DGO3 - DEMNA, 2016

Fig. AGRI 4-1 Moyens de production de l'agriculture et de l'élevage biologiques en Wallonie

